



À la suite des dernières représentations de la ville du Lac-Mégantic au sujet de la voie de contournement, moi, Jacques Breton, maire de la municipalité de Nantes, je tiens à rectifier certaines affirmations faites par la ville. En effet, la ville du Lac-Mégantic affirme que les trois municipalités (Nantes, Frontenac et la ville du Lac-Mégantic) font consensus sur le choix du tracé de la voie de contournement ferroviaire. Cette affirmation est fausse. Pour la municipalité de Nantes, le tracé actuel est le pire qu'on peut nous imposer. Je rappelle à tous qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale du projet contrairement à ce qui est dit par la ville.

Je rappelle que monsieur Joseph Zayed qui présidait la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a souligné dans le rapport du BAPE que le tracé au nord dans la municipalité de Nantes aurait une meilleure acceptabilité sociale. Malheureusement, les gouvernements n'ont pas retenu la note de monsieur Zayed et la nôtre. En plus, il y a eu des pressions politiques sur Lac-Mégantic pour que le tracé au nord dans la municipalité de Nantes ne soit pas retenu. Je présume que le choix faisait l'affaire du Lac-Mégantic.

Comme j'ai rappelé à plusieurs reprises le nouveau tracé bloque tout type de développement domicilié et commercial de Nantes sans oublier des problèmes de sécurité qu'à date je n'ai pas eu de réponse satisfaisante pour les corriger. Par exemple, il y a un risque de déraillement à grande vitesse à cause de la présence de deux courbes serrées dans le secteur de Nantes.

Actuellement, les citoyens concernés auraient dû recevoir des offres pour leurs terrains depuis longtemps, mais à ce jour aucune offre n'a été faite. Pire encore, le gouvernement va peut-être procéder à l'expropriation. Plusieurs personnes des instances gouvernementales affirment que la municipalité peut procéder à des changements ou faire des recommandations pour qu'il y ait une modification dans le projet. Malheureusement, c'est faux, car la municipalité n'a pas de pouvoir décisionnel et la municipalité n'est qu'informée des décisions prises par les gouvernements.

Comme Maire, j'ai beau revendiquer des problématiques et du mauvais choix du tracé, mais il n'y a pas de changement. Par exemple, le jour que monsieur Justin Trudeau a fait l'annonce du projet à l'hôtel de ville du Lac-Mégantic avec monsieur Garneau, ils avaient souligné qu'il était possible de faire des changements. Mais dans la réalité les fonctionnaires ont pris les commandes sans donner pouvoir au changement.

Je constate que la municipalité de Nantes n'a aucun bénéfice économique, industriel ou social à endosser le tracé actuel en sachant que le tracé est une contrainte physique avec des risques. En effet, Nantes n'a eu aucun dédommagement, de compensation ou avantage en lien avec les pertes de valeur foncière à la suite de la réalisation du projet de la voie de contournement, au contraire de la ville du Lac-Mégantic. La ville subit une augmentation de valeur foncière à cause du déplacement de la voie ferroviaire, une meilleure desserte de la zone industrielle sans oublier que la municipalité de Frontenac a obtenu une voie d'évitement près des frontières américaines.

Par conséquent, la déclaration de la ville du Lac-Mégantic ou autre instance gouvernementale que le choix du tracé est équitable pour les trois municipalités est fausse. J'appuie mes citoyens dans leur revendication avec raisons et je souligne que le tracé n'avantage que la ville du Lac-Mégantic. Enfin, je souhaite avec le présent communiqué rappeler que mes rappels aux comités stratégiques aux deux paliers de gouvernements, le BAPE et l'envoi des résolutions municipales n'ont pas permis une prise de conscience des instances gouvernementales afin de considérer mes arguments pour faire le changement de tracé et ce malgré, mais efforts soutenus dans le dossier.

Le 31 mai 2021

  
maire de Nantes